

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 24 FEVRIER 2022

Le 24 février 20252, le Conseil Municipal de la commune de CHAMBORÊT s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Jean-Jacques DUPRAT, Maire.
Les différents thèmes abordés ont été les suivants :

- **Vote des comptes administratifs 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Martine RIBIERE adopte à l'unanimité, après en avoir délibéré, les comptes administratifs 2021 dressé par le Maire.

Budget communal

		Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	Résultat réel	671 063,24 €	801 266,45 €	130 203,21 €
	Excédent reporté		230 501,59 €	
	Clôture de l'exercice	671 063,24 €	1 031 768,04 €	360 704,80 €
Investissement	Résultat réel	257 948,29 €	201 004,07 €	-56 944,22 €
	Déficit reporté	6 620,93 €		
	Clôture de l'exercice	264 569,22 €	201 004,07 €	-63 565,15 €
	RAR 2021	163 499,00 €	85 510,00 €	
	Clôture cumulée RAR	428 068,22 €	286 514,07 €	-141 554,15 €

Budget eau

		Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	Résultat réel	171 150,56 €	154 074,05 €	-17 076,51 €
	Excédent reporté		17 987,26 €	
	Clôture de l'exercice	171 150,56 €	172 061,31 €	910,75 €
Investissement	Résultat réel	25 242,33 €	36 742,00 €	11 499,67 €
	Excédent reporté		47 505,66 €	
	Clôture de l'exercice	25 242,33 €	84 247,66 €	59 005,33 €
	RAR 2021			
	Clôture cumulée RAR	25 242,33 €	84 247,66 €	59 005,33 €

Lotissement La Mariée

		Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	Résultat réel	596 315,03 €	596 315,03 €	0,00 €
	Déficit reporté			
	Clôture de l'exercice	596 315,03 €	596 315,03 €	0,00 €
Investissement	Résultat réel	531 586,17 €	582 617,42 €	51 031,25 €
	Déficit reporté	133 434,76 €		
	Clôture de l'exercice	665 020,93 €	582 617,42 €	-82 403,51 €
	RAR 2021			
	Clôture cumulée RAR	665 020,93 €	582 617,42 €	-82 403,51 €

- **Approbation des comptes de gestion dressés par le receveur.**

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'année 2021 concernant le budget principal, le budget annexe de l'eau et le budget annexe du lotissement La Mariée.

- **Affectation des résultats 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les affectations de résultat comme suit :

Budget communal :

1 – Couverture du besoin de financement de la section investissement (crédit du compte 1068 du BP 2022)	141 554,15 €
2 – Affectation complémentaire en «Réserves» (crédit du compte 1068 du BP 2022)	
3 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 sur ligne 002 (report à nouveau créditeur)	219 150,65 €
Total	360 704,80 €

Budget eau :

1 – Couverture du besoin de financement de la section investissement (crédit du compte 1068 du BP 2022)	0 €
2 – Affectation complémentaire en «Réserves» (crédit du compte 1068 du BP 2022)	
3 – Déficit de fonctionnement à reporter au BP 2022 sur ligne 002 (report à nouveau créditeur)	910,75 €
Total	910,75 €

- **Modification tableau des emplois**

La Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Le Maire expose que deux agents remplissent les conditions pour être nommés adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACTE la création de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

MODIFIE le tableau des emplois comme suit à compter du 1^{er} avril 2022 ;

EMPLOI – GRADE	Nombr e	Durée hebdomadaire de travail
TITULAIRES OU STAGIAIRES	10	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	22/35 ^{ème}
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
<i>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</i>	3	<i>Temps complet</i>
Adjoint technique	3	Dont 2 emplois temps complet

		1 emploi à 20/35 ^{ème}
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
<i>NON TITULAIRE</i>	<i>1</i>	
Guichetière agence postale	1	15/35 ^{ème}
TOTAL	11	

- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police pour l'aménagement de sécurité de la voirie**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des aménagements de sécurité de la voirie il est possible de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.

La commune a réalisé en 2018/2019 l'aménagement sécurisé du centre bourg - de l'entrée du bourg par la RN 147 jusqu'à la place de la mairie. Afin de terminer la sécurisation du bourg, il est nécessaire d'aménager l'entrée ouest du bourg (direction Cieux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Vienne dans le cadre des amendes de police pour le projet d'aménagement de l'entrée ouest (gestion de la vitesse et sécurisation des déplacements) estimé à 21 500 € HT.

- **Participation au débat public sur la création de l'A 147**

Le Maire expose à l'assemblée que le devenir de la RN 147 est actuellement soumis à un débat public.

Le dossier de concertation présente deux scénarii :

- La réalisation d'un tracé autoroutier entre Limoges et Poitiers qui serait concédé
- L'aménagement partiel en 2x2 voies dans le cadre d'une route nationale.

Il rappelle notamment la dangerosité de cet axe où se produisent régulièrement des accidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 pour et 2 abstentions)

CONSIDERANT :

- la nécessité de rendre plus sûre et plus rapide cette route indispensable au développement de la partie nord du département de la Haute-Vienne,
 - la prise en compte d'une sortie au niveau de Chamborêt
- que dans l'hypothèse de la création d'une voie autoroutière le tracé de l'actuelle RN 147 sera conservé
- que le scénario alternatif ne prévoit pas le contournement de certains bourgs (Berneuil, Saint Bonnet-Bellac),

ESTIME que la création de l'A147 est la solution répondant le mieux aux mauvaises conditions de circulation sur la voie actuelle,

DEMANDE que soit prise en compte la situation des utilisateurs locaux de cet autoroute dans l'établissement des tarifs du péage de ce futur équipement,

DEMANDE que les mesures adaptées soient prévues afin que les poids lourds ne puissent traverser les bourgs ainsi déviés.

